Trente-huitième année. — N° 108. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 9 Mai 1879.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Mai 1879.

Chronique générale.

Si nous imitions la jactance de nos adversaires à propos d'un avantage numérique, quel bruit ne pourrions-nous pas faire à propos de l'imposante majorité (32 contre 13) qui dans les Conseils généraux s'est dessinée en faveur de la liberté de l'enseignement et contre les projets de loi de M. Ferry.

Si ces vœux, au lieu d'être contraires au ministre de l'instruction publique, lui avaient été favorables, quel tapage, quel *tolle* général se serait élevé dans les rangs de l'armée démocratique en l'honneur d'un tel triomphe. Pour les républicains, c'eût été considéré comme un jugement sans appel, un verdict irrévocable du pays s'exprimant par la grande voix de la représentation municipale !

Les conservateurs n'ont pas de ces ivresses immodérées. Ils sont heureux d'apprendre que leurs idées ont trouvé de nombreux échos dans le pays, et ils attendent avec confiance le rejet des lois Ferry par le Parlement à la suite des discussions sérieuses qui vont bientôt s'engager devant les Chambres.

***

Un Conseil général, dont il était facile de pressentir le vœu sur la question religieuse, c'est celui de la Seine, qui s'est séparé en lançant une flèche de Parthe aux congrégations non-autorisées, et en adjurant le gouvernement de remplacer partout l'enseignement religieux par l'enseignement laïque, ce qui excite un cri de joie chez tous les prêtrophobes dont le *Siècle* est à Paris l'organe autorisé.

C'est un M. Quentin (ce nom mérite de passer à la postérité) qui a formulé le vœu de demander au gouvernement la dissolution immédiate des congrégations religieuses non autorisées et la fermeture des maisons d'éducation fondées ou dirigées par elles. Deux membres, amis de la liberté, le docteur Delpech et M. Morin, ont eu beau protester au nom des vrais principes, en s'écriant : « Vous tournez contre vous vos principes mêmes et vous faites fausse route. Réclamez la liberté d'association et de réunion pour tout le monde, au lieu de provoquer des mesures arbitraires. » Tous les républicains du Conseil ont voté, à l'unisson, au nom de la liberté, l'abolition de la liberté d'enseignement.

***

Le cabinet est de nouveau divisé sur la question Blanqui. Tous les ministres sont résolus à s'opposer énergiquement à ce que Blanqui soit proclamé député ; mais les uns voudraient qu'on ne tînt aucun compte des voix qu'il a obtenues, et qu'on proclamât député M. Lavertujon. Les autres au contraire demandent qu'on invalide Blanqui et qu'on renvoie l'affaire devant les électeurs, ce qui serait un compromis déplorable. Le conseil examinera de nouveau la question, samedi.

***

Plusieurs députés ont reçu des lettres anonymes contenant des menaces s'ils ne votaient pas la validation de l'élection Blanqui.

***

Des députés de la gauche, revenus de la session des conseils généraux, ont déclaré à M. Lepère que la mesure prise par le gouvernement contre l'archevêque d'Aix était trouvée insuffisante et que la majorité le ferait comprendre dès la reprise de la session.

Pour atténuer la menace qui lui était faite indirectement et se disculper de la faiblesse qu'on lui reprochait vis-à-vis des membres du haut clergé, M. Lepère aurait répondu que l'appel comme d'abus avait été délibéré en conseil des ministres, et qu'à la majorité des voix il *avait dû se rallier* à la mesure adoptée par ses collègues.

***

Deux importantes commissions parlementaires, celle du budget et celle des tarifs de douane, ont repris, en séance générale, leurs travaux interrompus par les vacances.

La première séance de la commission du budget, où n'assistaient que quinze membres sur trente-trois, a été consacrée à des observations sur l'avancement des travaux. Plusieurs rapports sont complétement terminés, notamment celui de M. Langlois sur la guerre.

La commission a réglé l'ordre de ses travaux de manière à entendre les ministres avec lesquels elle n'a pas encore conféré, et à se mettre en mesure de déposer sur le bureau de la Chambre ses rapports dès la reprise de la session. Elle a dû entendre le ministre des finances au sujet des nouveaux dégrèvements d'impôts.

Le ministre propose un dégrèvement de 7 millions portant sur le principal des patentes des deux dernières classes, sur la réduction du droit sur les transports par voitures publiques et sur la suppression du timbre des mandats de poste.

La commission voudrait réduire de 16 à 17 millions les 34 millions de dépenses nouvelles introduites dans le budget par le gouvernement pour 1880.

***

Le jour de la rentrée de la Chambre, M. Lockroy doit déposer une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

***

INFAMIES IRRELIGIEUSES.

M. Paul de Cassagnac signale à l'attention de M. le garde des sceaux une haineuse petite brochure rouge dirigée contre le clergé, et intitulée : A BAS LA CALOTTE ! Cette brochure est le premier volume d'une bibliothèque annoncée et qui prend le nom significatif de *Bibliothèque anti-cléricale.*

Le député du Gers avertit le ministre qu'il aura l'honneur de l'interpeller à ce sujet, s'il n'en obtient pas justice.

Nous n'oserions publier les infamies que recèle ce livre infâme, et nous conservons l'espoir que le gouvernement ne laissera pas impunies ces horreurs, lui qui poursuit un archevêque.

***

QUESTION DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

Nous avons signalé la demande introduite par M. Louis Blanc auprès de M. le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, à l'effet d'obtenir la réintégration, dans les cadres, des amnistiés rayés de l'Ordre.

On annonce aujourd'hui que, après avoir entendu M. le général Vinoy, M. le Président de la République s'est décidé à porter la question devant le conseil des ministres. M. Jules Grévy nous paraît déroger aux lois de la responsabilité en subordonnant à une délibération ministérielle une décision qui doit émaner de son initiative comme grand-maître ; mais M. Jules Grévy est excusable : vu son entrée récente et accidentelle dans l'Ordre, il ne doit connaître ni les précédents, ni les droits, ni les devoirs de sa haute dignité.

Un journal spécial, la *Légion-d'Honneur*, consacre à ce sujet intéressant deux articles dont nous extrayons les principaux passages.

Voici pour la question de droit :

« Lorsque des militaires déchus de leurs grades sont graciés, ils adressent une demande au grand chancelier. Un des membres du conseil de l'Ordre procède à une enquête, et le conseil réuni émet un avis que le grand chancelier formule en un projet de décret qu'il soumet à la signature du Président de la République, grand-maître et chef souverain de l'Ordre, avec lequel il travaille directement. Le Président signe ou ne signe pas, et tout est dit. Mais, ni le grand chancelier, ni le conseil de l'Ordre n'ont de responsabilité.

1

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN BON SAMARITAIN.

I.

C'était par une matinée d'automne ; quelques chasseurs du Léman, qui faisaient partie de la légion helvétique de l'armée française, formaient un groupe au-dessus du petit village d'Hospenthal, à l'endroit où la route du Saint-Gothard, contournant une saillie de rocher à pic, descend dans la vallée d'Urseren. Un brouillard froid, chassé par l'air vif des montagnes, courait en se déchirant le long des anfractuosités des rochers, tandis que plus bas il pesait comme un ciel de plomb sur la vallée profonde.

Les chasseurs étaient là, formés en cercle et appuyés sur leurs carabines. Aucun de ces joyeux propos qui égaient d'ordinaire la conversation des riverains du Léman n'interrompait un silence pénible. Tous considéraient avec intérêt et sympathie une petite fille sanglottant convulsivement, assise auprès d'un manteau noir étendu par terre et qui paraissait recouvrir un corps inanimé. Non loin de là, un cheval mort sur la route portait encore le bout des traits qu'on avait coupés pour le débarrasser d'une petite voiture à deux roues.

— En vérité, dit enfin le sergent, il me semble que c'eût été bien assez du cheval.

— Pourquoi te détourner ainsi de moi, et qu'ai-je fait pour mériter ton reproche ? lui répondit un chasseur assis sur un bloc de rocher à quelques pas en arrière du groupe. Je déclare une fois encore, sur mon honneur, que j'ai fait feu seulement quand j'ai vu le cheval continuer son galop furieux malgré mes cris de : Halte ! Il me semblait, à ce moment, voir un fantôme courir à travers le brouillard.

— Mais que faire de cette pauvre enfant, reprit le sergent ; nous ne pouvons pourtant pas la laisser ici ?

— Faut-il l'emporter avec nous de l'autre côté de la montagne ? demanda un des soldats.

— Mais là-bas, continua le sergent, les habitants sont comme des loups affamés errant autour d'un précipice : le Russe a tout dévoré...

Le soldat qui était assis sur le quartier de roc allongea en ce moment le cou et demeura quelques secondes penché en avant, observant à travers le brouillard.

— Voici quelqu'un ! s'écria-t-il d'un ton visiblement satisfait ; si seulement ce pouvait être quelque bon Samaritain...

Les chasseurs se retournèrent tous vivement pour voir la personne qui s'approchait.

— Halte-là ! qui vive ? cria le sous-officier en saisissant sa carabine.

— Ami ! fut-il aussitôt répondu.

— Ah ! je le reconnais, dit le sergent en ramenant l'arme à ses pieds. C'est notre Conrad aux chamois. Holà, braconnier ! il y a ici une noble tête de gibier à emporter.

Un jeune homme plein de vigueur, la carabine de montagne sur l'épaule et le couteau de chasse au côté, aborda les soldats en leur souhaitant le bonjour.

— Hé ! quelle charmante petite prisonnière avez-vous donc là ? s'écria-t-il en voyant l'enfant.

— Elle est à vous, Conrad, fit le sergent. Sans plaisanterie, il faut que vous emportiez cette enfant à votre logis ; car comment pourrions-nous nous en charger pour passer la montagne ? Et toi, mon enfant, continua-t-il en se tournant vers la petite fille, qui pleurait toujours silencieusement, veux-tu aller avec ce brave homme ?

L'enfant leva les yeux, et il passa comme un rayon d'espoir à travers ses larmes, quand elle vit la barbe du chamois au chapeau du chasseur.

— Hélas ! dit-elle en se levant rapidement et tendant au nouvel arrivant sa mignonne petite main, on a tué Franz, et maintenant je ne sais pas où est mon père...

— Pauvre enfant ! fit le chasseur ému en se penchant vers la petite fille ; comment t'aider à retrouver ton père ? Et où lui procurer du pain ? continua-t-il en se tournant vers les soldats. Si je ne relance quelque marmotte, ma femme et mon enfant n'auront rien à manger ce soir : les Russes nous ont tué jusqu'à notre dernière chèvre.

— Courage ! dit le sergent ; il faut si peu de chose pour une enfant comme celle-là... C'est une œuvre de miséricorde à accomplir.

L'enfant s'attachait aux vêtements de Conrad.

— Qui sait, dit ce dernier d'un air rêveur et comme se parlant à lui-même, si ma femme et mon enfant ne seront pas bientôt heureux, eux aussi, de rencontrer un cœur compatissant ? La vie est bien peu sûre par le temps qui court et au milieu des balles qui pleuvent de tous côtés... Viens avec moi, mon enfant.

Des acclamations joyeuses accueillirent ces paroles, et tous les soldats vinrent serrer la main au chasseur.

Celui-ci prit sur son bras l'enfant transi de froid, et se disposait à s'éloigner, quand le sergent lui dit :

— Attendez, l'ami, emportez encore ceci ; ce pauvre jeune homme n'en a d'ailleurs plus besoin.

Tout en disant ces mots, il roulait lentement sur lui-même le manteau étendu à terre, et découvrait un corps revêtu d'une soutane de prêtre ; mais la figure martiale du mort, et son poing serré sur la poitrine, à la hauteur de sa blessure, comme s'il eût voulu se défendre, semblaient indiquer qu'il

» Lorsque la demande de M. Brissy et la lettre de M. Louis Blanc arrivèrent à la Grande Chancellerie, il était naturel que le général Vinoy en référât au chef de l'Etat. C'est ce qu'il fit, demandant que M. Grévy voulût bien statuer sur le principe même de la réintégration.

» Nous croyons savoir qu'aucune décision n'a encore été prise, et que c'est là une des nombreuses questions qui embarrassent M. Grévy et ses collaborateurs.

» Il est certain que la rentrée dans les cadres de la Légion-d'Honneur ne saurait être une conséquence logique de la loi d'amnistie, car le grade de chevalier n'est pas droit civil ni politique. »

Arrivons à la question de fait :

« La grâce ayant été accordée à ces hommes par le gouvernement, on veut plus encore : on veut qu'ils reprennent le rang honorifique qu'ils avaient avant leur condamnation, et qu'ils reviennent coudoyer sur les livres d'or de l'ordre de la Légion ceux qui n'ont jamais, une minute de leur vie, démérité de cette éminente récompense.

» Il va sans dire que cette prétention, à laquelle il n'est pas besoin d'établir que le grand chancelier est fort hostile, non moins d'ailleurs que tous les hommes politiques imbus de quelques idées de conservation et de respect du pays pour lui-même, nous semble, à nous, absolument bouffonne.

» Quoi ! voilà des hommes qui se sont souillés vis-à-vis de leur pays encore en danger, à peine affranchi du joug de l'étranger qui veillait encore aux portes de Paris, de la plus hideuse et de la plus sanglante des révolutions !

» Voilà des hommes qui, les plus innocents eux-mêmes, ont pactisé avec les pillards, les incendiaires et les assassins de la Commune ; ces hommes, par suite de la douceur moderne de nos mœurs, on ne les met pas à mort, on ne les bannit pas même ; on se contente de les envoyer dans une de nos colonies expier leur faute par un internement tellement doux que plusieurs d'entre eux ont pu s'en évader sans difficulté.

» Indulgent jusqu'à la faiblesse, le gouvernement français républicain, qui les a condamnés jadis, les gracie aujourd'hui, les rapatrie, leur rend le droit d'aller et de venir librement dans cette mère-patrie qu'ils ont failli mettre à deux doigts de sa perte, et ils ont encore le front de penser qu'à ces faveurs va se joindre celle d'une réinstallation dans leurs situations honorifiques d'autrefois, qu'ils ont volontairement et trop justement perdues.

» Cette prétention ridicule, il faut pourtant en faire carrément justice. La douceur, la longanimité peuvent être l'apanage des gouvernements ; la lâcheté ne saurait être chez eux qu'une lourde faute.

. . . . . .

» C'est à l'Ordre tout entier qu'est confié l'honneur de la corporation. De quelle façon ceux qui n'ont jamais péché envisageraient-ils cette faiblesse vis-à-vis de ceux qui ont commis les fautes les plus graves ? Ne serait-ce pas là la perte du sentiment d'honneur qui a présidé, de la part du fondateur de l'Ordre, à sa création ?

» On expulse avec raison, et au jour le jour, tous ceux qui se trouvent indignes de rester légionnaires : faillis, condamnés pour quelque motif que ce soit, se voient privés éternellement de la croix qu'ils avaient cependant su mériter auparavant, et l'on rattacherait sur ces poitrines d'anciens communards cette même croix qu'on refuse à ceux qui déposent simplement leur bilan, entraînés parfois par des événements financiers dont ils ne sont pas les maîtres ?

» Non ! non ! cela est mille fois impossible. Ce serait là la plus grave des fautes et le démembrement le plus scandaleux de notre Légion-d'Honneur.

» Rendre à de tels hommes les croix qu'ils se sont montrés indignes de porter désormais, serait plus que de la faiblesse. Qu'on les ai graciés ou amnistiés, nous ne pouvons rien dire là-dessus et nous laissons cette question à d'autres ; mais qu'on les rende à la Légion-d'Honneur, ce ne serait plus de l'indulgence pour leurs égarements, ce serait une apologie de leurs crimes. »

***

Un des réfugiés de la Commune tout *récemment amnistié* et rentré à Paris vient d'être nommé *inspecteur municipal* dans l'un des plus importants marchés de Paris. Cette place était sollicitée par plusieurs *anciens militaires*.

***

Un des 15 communards récemment évadés de Nouméa vient d'être convaincu de vol, avec escalade, à Melbourne. Cet individu, arrêté par la police anglaise, est dans la prison de la ville.

***

Les élèves des facultés catholiques.

Voici le relevé du nombre des élèves dans chacune des quatorze Facultés catholiques de France, qui se subdivisent en cinq Facultés de droit ; quatre des sciences ; quatre des lettres ; une de médecine et de pharmacie.

Dans les Facultés de droit, Paris compte 1,041 élèves ; Angers, 468 ; Lyon, 424 ; Lille, 209 ; Toulouse, 208 ; en tout, 2,350 élèves.

Dans les Facultés des lettres : Lyon, 88 élèves ; Lille, 48 ; Paris, 37 ; Angers, 16 ; en tout, 189 élèves.

Dans les Facultés des sciences : Paris, 28 élèves ; Lille, 18 ; Angers, 16 ; Lyon, 6 ; en tout, 70 élèves.

Dans la Faculté de médecine : 359 élèves.

***

Le bruit court que les électeurs lyonnais auraient l'intention de porter comme candidat, en remplacement de M. Bonnet-Duverdier, Trinquet, ancien membre de la Commune, aujourd'hui détenu au bagne de Nouméa.

Trinquet veut chausser les souliers de Blanqui, et, en sa qualité de cordonnier, il prétend, — ce qui est paradoxal, — à l'honneur de représenter le parti des va-nu-pieds. On assure qu'il prend déjà ses mesures.

Etranger.

LES PÈLERINS FRANÇAIS A ROME.

Nous trouvons dans l'*Italie* des détails sur l'audience accordée samedi aux pèlerins français venus à Rome sous la conduite du vicomte de Damas et du Père Picard.

Les pèlerins avaient été disposés sur deux rangs, dès midi, dans la salle du consistoire, laissant un espace libre au milieu. Derrière les pèlerins avaient été rangées toutes les autres personnes, mais elles avaient été séparées par un espace, afin de permettre au saint père de passer aussi de ce côté.

Le Pape est arrivé à midi un quart, précédé de deux gardes nobles et suivi d'un sténographe ; il a pris place immédiatement sur le trône.

Autour de lui ont pris place plusieurs cardinaux : Leurs Eminences Pacca, Giannelli, Martinelli, de Falloux, Ledochowski, Randi, Pellegrini, Pitra, Saccachi, etc. ; Mgr Macchi, Mgr Ricci, le commandant des gardes suisses, celui des gardes nobles, et plusieurs prélats faisant partie de la cour pontificale.

Le comte de Damas a donné alors lecture de l'adresse.

Le Pape a prononcé en français le discours suivant :

« C'est avec le plus vif plaisir que nous voyons aujourd'hui autour de notre trône les fils de la généreuse nation française, dont les gloires et les souffrances ont été toujours étroitement unies à celles de l'Eglise et du pontificat romain.

» Nous vous remercions, nos chers enfants, du fond de notre cœur, pour les sentiments que vous venez de nous exprimer. Ces sentiments de respect, de dévotion et d'inébranlable fidélité envers la chaire de saint Pierre et notre humble personne, correspondant pleinement à la paternelle bienveillance qui nous attache à vous, laquelle, nous nous plaisons à le constater, n'est que le juste prix du zèle et de l'activité que vous ne cessez de consacrer à la cause de Dieu, qui vous ramènent pour la huitième fois à Rome et qui sont dignes de tout éloge.

» Oui ! sans nul doute, dignes de tout éloge ; car ce zèle et cette activité se manifestent à côté d'une soumission absolue à l'autorité de l'Eglise, dans un siècle où le souffle de l'insubordination à toute autorité produit tant de victimes et tant de ruines dans le monde, en multipliant les malheurs de la société. Ce zèle et cette activité, en outre, sont vraiment salutaires, car ils constituent une véritable victoire sur l'esprit d'indifférentisme et d'égoïsme à une époque qui n'en est que trop atteinte. Ils sont encore véritablement exemplaires, car ils réveillent les esprits et font revivre au sein de la catholicité des actions lumineuses de courage chrétien et d'invincible fermeté, qui ont dans tous les siècles rempli d'honneur et de gloire l'histoire de l'Eglise.

» Aussi est-ce avec une indicible consolation que Nous voyons la vigueur avec laquelle la vie réellement catholique se maintient et se développe en France, malgré les nombreux obstacles et les fréquentes contradictions qu'elle sait vaincre, car elle les sait affronter avec fermeté au nom de son Dieu, le Dieu des causes bienfaisantes et des saintes victoires ! En effet, c'est la pureté de sa foi qui multiplie la fécondité de ses bonnes œuvres. Nous en trouvons constamment le témoignage solennel et vivant dans la générosité avec laquelle la charité française court au-devant de chaque besoin et de toute misère, comme aussi dans l'intrépide promptitude qui vous donne la force de combattre pour les droits du Christ et de son Eglise, sans aucune crainte ni respect humain. Et nous éprouvons une grande joie à vous le dire sans réticence, car nous fondons sur ces mérites et sur ces vertus nos plus douces et nos plus belles espérances pour l'avenir de votre illustre nation. Souvent nous disons, nous, en nous-mêmes : Non ! le bon Dieu n'abandonnera pas un peuple qui ne se lasse pas de si éclatants témoignages de sa fidélité à son Eglise et de son amour au Vicaire du céleste Rédempteur.

» Voilà pourquoi il importe, très-chers enfants, pour le bien de votre patrie comme pour celui de la religion, que vous continuiez à hardiment professer votre foi et votre union avec ce Saint-Siége apostolique, foi et union qui ont valu jadis à la France le titre glorieux de *Fille aînée de l'Eglise*. Et ce titre glorieux vous ne le perdrez jamais, pourvu que vous vous efforciez toujours de disposer des trésors de la grâce, dont le Seigneur vous comble, en faveur de la justice et de la vérité.

» D'ailleurs, plus les temps sont terribles, plus il importe de s'abriter sous l'arche sainte du salut de l'humanité, pour échapper à l'orage qui gronde et au naufrage qui menace. Soyez certains que c'est ainsi que vous sauverez votre chère patrie des dangers qu'elle court et que vous lui assurerez les bienfaits de l'ordre, de la paix et de la prospérité, que nous vous souhaitons et que nous implorons pour vous aux pieds de notre divin maître.

» Et afin que vous puissiez de plus en plus mériter ces bienfaits, recevez, chers enfants, la bénédiction apostolique que nous vous donnons de tout notre cœur, bénédiction que nous étendons au si illustre épiscopat de France, qui ne cesse de nous offrir les témoignages attendrissants de sa fidélité et de son amour, comme Nous la transmettons à vos familles et à toute la France catholique, afin que cette bénédiction, chers enfants, vous suive et vous protége sur cette terre, et vous serve de gage de la félicité éternelle au ciel.

» *Benedictio, etc.* »

Ce discours a été salué par les cris de : Vive l'Eglise ! vive le Pape !

Le Père Picard et le vicomte de Damas se sont ensuite approchés du trône et ont déposé aux pieds du pontife une somme d'argent pour le denier de Saint-Pierre.

ITALIE. — Garibaldi a reçu du général Turr le télégramme suivant, en date de Rome, 5 mai :

« Il y a aujourd'hui dix-neuf ans que vous nous avez conduits de Gênes à Marsalla. Vous demandiez à chacun d'oublier les souvenirs de discorde. L'harmonie seule nous donnera, disiez-vous, l'unité et la liberté. Votre cri de guerre était : *Italia una con Vittorio Emanuele !*

» Rappelez-vous l'écho enthousiaste que votre appel a rencontré partout en Italie : Victor-Emmanuel, ce roi loyal exposant sa vie et la vie de ses fils pour l'indépendance de l'Italie ; le roi Humbert né, élevé, grandi dans les combats pour l'unité italienne.

» Victor-Emmanuel et son fils ont respecté la Constitution jusqu'aux dernières limites. Les ministres italiens, depuis Cavour jusqu'à Nicotera et Zanardelli, ont eu tous la liberté d'action pour atteindre le but des grands patriotes italiens, dont vous êtes une des gloires.

» Mon vieux dévouement, ma vieille admiration, mon ancienne amitié à toute épreuve, mon amour de votre gloire m'inspirent cette prière suprême : « Répétez aux impatients, aux imprudents ce que vous leur avez dit en 1860 : « Victor-Emmanuel nous unit ; » n'essayons pas autre chose qui pourrait » nous désunir. »

» Votre vie entière a été consacrée à l'unité, à la grandeur de l'Italie. Empêchez la rupture du pacte, du plébiscite, qui unit la maison de Savoie et les peuples d'Italie dans un seul faisceau.

» Voilà le vœu que je vous apporte au 19e anniversaire de la campagne des Mille dont vous avez été l'étoile.

» Puissiez-vous vivre assez longtemps pour voir l'Italie grandissant au milieu de la concorde du roi et de la nation et jouissant de l'amitié et de l'estime de toutes les nations.

» E. TURR. »

RUSSIE. — Le fameux congrès de nihilistes, de socialistes et de communistes, qui devait se tenir à Londres dans le courant de cet été, va être obligé de chercher un autre centre de conspiration.

Le gouvernement anglais vient de faire déclarer qu'il n'autoriserait aucune réunion de ce congrès en Angleterre et que des « mesures seront prises pour faire respecter la décision prise à ce sujet. »

— On mande de Moscou que le vice-gouverneur d'Orel, M. W. Dyakonoff, a trouvé, le 25 avril, affiché sur la porte de sa chambre à coucher, un placard imprimé en grosses lettres rouges et portant :

« Au séide du tyran Alexandre II, à W. » Dyakonoff ! Vous êtes sommé par le gou- » vernement soussigné de déposer vos infâ- » mes fonctions ; autrement vous subirez le » sort du prince Krapotkine.

» (Signé) Le gouvernement national secret. »

On voit que l'exécution du capitaine Dobrowine, pendu le 1er mai à Saint-Pétersbourg, et les mesures sévères prises par l'autorité russe, n'intimident pas les nihilistes, qui continuent leurs menaces avant de continuer leurs exploits.

ALLEMAGNE. — A ce que rapporte la *Gazette de Cologne*, les différents groupes parlementaires du Reichstag ont tenu une réunion importante pour délibérer sur les nouveaux projets économiques.

Les deux partis conservateurs ont résolu de demander quelques modifications de détail, mais sans dépasser les limites indiquées par M. de Bismark.

Le centre et une partie du groupe progressiste ne semblent pas renoncer à leur opposition. Les derniers surtout ne veulent pas d'augmentation des contributions indirectes. Les nationaux-libéraux veulent au contraire l'introduction de nouveaux impôts indirects, excepté sur le tabac.

Nous ne faisons que résumer les informa

---

n'avait peut-être pas toujours porté la robe de paix.

L'enfant, à cette vue, cacha sa figure contre l'épaule du chasseur, et recommença à pleurer amèrement.

— Je serais presque d'avis, dit le sergent en contemplant attentivement le corps, que le père de cette enfant fait partie de l'armée russe, et que ce jeune homme était chargé de lui amener la petite... Quelle brave figure de soldat !

— S'il en est ainsi, répliqua Conrad en recouvrant du manteau l'enfant qui tremblait dans ses bras, c'est bien une orpheline, et ceci sera probablement son seul héritage. Les balles des Français et les eaux de la Reuss ont fait de terribles ravages ; la route jusqu'à Altdorf est, dit-on, couverte de morts, et la nuit comme le jour on entend là-bas, dans le pays de Glaris, tonner le canon à toute heure... Pauvre enfant !

En disant ces dernières paroles, il se dirigea avec sa petite protégée du côté de sa chaumière.

Les soldats creusèrent tant bien que mal, à l'aide de leurs baïonnettes, une fosse au bord de la route, et y descendirent l'inconnu.

Ils firent sur la tombe une salve que répétèrent avec fracas les mille échos des rochers ; puis, après avoir rechargé leurs carabines, il reprirent le chemin de la montagne.

(*A suivre.*)

tions de la *Gazette de Cologne*, sans pouvoir en garantir la véracité.

TURQUIE. — Une dépêche de Constantinople, adressée au *Standard*, annonce que des troubles sérieux ont éclaté dans le Liban à la suite du retour de Rustem-Pacha. « La population, dit-elle, demande la nomination d'un autre gouverneur; une guerre civile est imminente. »

Ces événements déplorables étaient à prévoir. Après la conduite odieuse de Rustem-Pacha dans le Liban, sa nouvelle nomination par la Porte ressemble à une provocation.

On ne comprend pas que le sultan veuille imposer à ces populations leur ancien gouverneur, dont l'administration a fait tant de mal dans la province.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche prochain, au théâtre de Saumur, représentation de *Ruy-Blas* par des artistes du Théâtre-Français, de l'Odéon et de la Porte-Saint-Martin, sous la direction de M. H. Dornay.

Vers le 20 avril dernier, quelques pièces de 2 francs, reconnues fausses, ont été mises en circulation dans la commune de Varennes-sous-Montsoreau et ses environs.

Ces pièces, grossièrement faites, tout en plomb, ont été coulées dans un moule en bois.

La brigade de gendarmerie d'Allonnes, après certains indices, se trouva bientôt sur la trace du coupable qui se nomme Joubert, Louis-Arthur, âgé de 24 ans, maréchal-ferrant à Varennes-sous-Montsoreau.

Moule et pièces ont été saisis, et Joubert a été écroué à la maison d'arrêt de Saumur.

TOURS. — Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire:*

« Ces jours derniers, le nommé Arthur Bondoit, bien connu à Tours, où il résidait en 1877, a comparu devant le jury de la Seine, sous l'inculpation de faux.

» Bondoit a été victime d'un horrible accident, arrivé en 1869 dans une fabrique de drap, à Romorantin, et par suite duquel il fut privé de ses deux jambes. Les maîtres de l'usine lui assurèrent une rente annuelle de 800 fr.

» Cette homme se procura une petite voiture qu'il mettait en mouvement lui-même et dans laquelle on le vit, pendant plusieurs mois, se promener dans les rues et sur les boulevards de Tours.

» Contradiction étrange, cet homme, si mal outillé pour la déambulation, professait à l'égard des voyages un goût immodéré. Il se transportait de ville en ville, et c'est au cours de ces pérégrinations qu'il s'est rendu coupable, à plusieurs reprises, du crime de faux.

» En 1877, à Tours, l'éclopé négociait un billet de mille francs fabriqué par lui-même à son ordre avec la signature de son ancien patron. Ce dernier se désista de la plainte qu'il avait portée et le coupable devint l'objet d'une ordonnance de non-lieu, en considération de son état.

» Arthur Bondoit ne se corrigea point, on va le voir par l'exposé de la situation:

» En 1878, étant à Bordeaux, sur des papiers qu'il avait fait imprimer à l'avance au nom des sieurs Balsan, fabricants de draps à Châteauroux, il crée à son profit une traite de 600 fr., au bas de laquelle il appose la fausse signature Balsan, payable à Paris, rue de la Baume.

» Il a pu toucher les fonds de cette valeur, grâce à un sieur Sauvaire, qui la lui a fait escompter, et le 10 décembre, jour de son échéance, il a quitté furtivement Bordeaux.

» Il est venu à Paris; le 14, il descendait à l'hôtel de France et d'Alsace, rue Saint-Denis, chez un sieur Braye, en se donnant le faux nom de Schroder, Edmond, de la maison Schroder père, de Bordeaux. Ses ressources étant épuisées, il a, jusqu'au 13 janvier, répondu à toutes les demandes d'argent qui lui étaient faites, en annonçant qu'il allait recevoir des fonds.

» Enfin, à cette date, il a été présenté au sieur Braye un prétendu effet de 4,000 fr. souscrit au profit de sa maison par les sieurs Balsan frères, en date, à Châteauroux, du 1er décembre 1878 et payable le 1er février suivant, à l'ordre de MM. Schroder, Schyler et Cie, négociants à Bordeaux.

» Cet effet était l'œuvre d'un faussaire, ainsi que les endos dont il était revêtu.

» Bondoit avait cherché à quitter l'hôtel à l'aide d'une voiture que le garçon lui avait amenée, en lui prêtant 5 francs pour la payer.

» Il n'a pas tardé, en revenant faire un nouvel emprunt au garçon, à avouer les faux dont il s'était rendu coupable. Il lui a appris, à cette occasion, son vrai nom.

» Dans l'instruction, l'accusé avoua tout. Son attitude, devant le jury de la Seine, a été des plus humbles. Aussi M. l'avocat général Harel, tout en demandant l'application de la loi, n'a-t-il pas réclamé une sévérité excessive.

» Me Lachaud neveu a présenté la défense. Bondoit a été condamné au minimum de la peine: deux ans de prison. »

Dimanche, un journalier de Bléré, nommé Emilien Roux, passait avec sa femme sur le pont de cette ville, lorsqu'un coup de vent lui enleva sa casquette, qui alla tomber dans le Cher. Il descendit à la hâte sur la rive, se déshabilla, ne gardant sur lui que son pantalon, et se jeta à l'eau, dans l'espoir de rattraper sa coiffure que le courant emportait.

Sa femme, qui s'était vainement opposée à cet acte d'imprudence, l'aperçut pendant quelque temps, faisant d'inutiles efforts pour rejoindre sa casquette; mais bientôt elle le vit disparaître. Plusieurs personnes, accourues à ses cris, ne purent porter secours à ce malheureux.

Les recherches faites jusqu'ici pour retrouver le cadavre ont été sans résultat.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Nous lisons dans l'*Espérance*, de Nantes:

« Le *Phare de la Loire* poursuit sa guerre contre le pétitionnement catholique avec un acharnement qui donne une singulière idée de son libéralisme. Pourquoi tant d'ardeur? Les catholiques usent d'une liberté pour défendre une autre liberté, voilà ce qui exaspère le *Phare*.

» Tout acte d'arbitraire qui a pour but d'entraver la liberté du pétitionnement est sûr de l'approbation de ce républicain libéral. Ne citons qu'un exemple. On connaît le cas du maire de Lombez. La femme de ce fonctionnaire, Mme Decanne, avait recueilli des pétitions: M. Joubert, préfet du Gers, un zélé, ne pouvant punir cette dame, suspendit son mari.

» Cet arrêté joint le ridicule à l'arbitraire; vite le *Phare* approuve, et *remercie* le préfet du Gers.

» Un maire suspendu pour les actes de sa femme! Le cas est nouveau. « En autorisant ces démarches, dit M. Joubert, » M. le maire de Lombez a manqué gravement à son devoir et violé les instructions qu'il avait reçues. »

» En *autorisant*... est-ce bien sûr?

» Le maire avait-il autorisé ces démarches? Mme Decanne nous paraît une femme décidée, peut-être s'est-elle passée de l'autorisation du mari.

» La punition infligée à M. le maire de Lombez rappelle cette charge de caserne:

« Le cantinier Bois-la-Goutte: deux » jours de salle de police pour avoir perdu » son chignon à la revue. »

» Madame la cantinière avait mal attaché ses *repentirs* et c'est le mari qui se repent.

» C'est drôle, mais beaucoup moins que le cas du maire de Lombez. »

Une cause d'un grand intérêt pour les chasseurs a été produite devant le tribunal de simple police de Sens.

M. B... est locataire du droit de chasse sur les terres composant la ferme de Béon, commune de Soucy, appartenant à l'hospice de Sens. Le 10 novembre dernier, M. B..., étant à la tête de vingt-deux traqueurs, passa avec ses hommes, en chassant, sur une pièce de terre emblavée en blé par le fermier Berthelin. Celui-ci requit le garde-champêtre de dresser procès-verbal contre M. B...

Devant le tribunal, ce dernier a fait soutenir que tant qu'aux droits du propriétaire, comme locataire de la chasse, il avait le droit de passer sur des emblavées dépendant de la ferme, surtout à l'époque où a été dressé le procès-verbal, quand le blé montre à peine ses pointes; mais le tribunal a décidé que le fait de chasse et le fait de passage étaient deux faits bien distincts, et qu'il ne suffirait pas que le passage eût lieu à l'occasion d'un fait de chasse pour que la contravention disparaisse. Il a fait application à M. B... de l'article 471 n° 13 du Code pénal, qui punit d'amende ceux qui passent dans un terrain préparé ensemencé.

La cession du droit de chasse par le propriétaire ne suffit donc pas pour pouvoir passer sur un terrain emblavé; il est indispensable d'avoir aussi celle du fermier.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

DIMANCHE 11 Mai 1879,

Une seule représentation extraordinaire par la Compagnie des Tournées Littéraires et Dramatiques (NOIROT, administrateur; DORNAY, directeur; DE PREIS, régisseur général).

M. ROSAMBEAU et Mlle MARIE LAURE, de la Porte-Saint-Martin; M. DUMORAIZE, ex-pensionnaire du Théâtre-Français; M. WALTER, de l'Odéon; M. SAIRVIER, du Châtelet; Mlle CARINA, du Vaudeville; Mme MONTIGAUD, de l'Ambigu.

Le grand succès du Théâtre-Français.

RUY-BLAS

Drame en 5 actes, de Victor HUGO.

Distribution: Ruy-Blas, M. Rosambeau; Don Salluste de Bazan, M. Dumoraize; Don Cézar de Bazan, M. Walter; Don Guritan, M. Sairvier; Santa-Cruz, comte de Camporeal, M. Rivière; Cavadenga, marquis del Basto, M. Manuel; Ubilla, comte d'Albe, M. Benoît; le laquais, M. Bilhaut; Dona Maria de Neubourg, Mlle Marie Laure; la duchesse d'Albuquerque, Mme Montigaud; Casilda, Mlle Carina. — Les autres rôles par MM. Calmet, Fortin, Dartois et Mme Deroux.

Costumes nouveaux, identiques à ceux du Théâtre-Français.

Bureaux à **8 h.**; rideau à **8 h. 1/2.**

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA VENDÉE.

UN MARI PENDU PAR SA FEMME.

Le sieur Cougnaud, maçon et ménétrier aux Sables-d'Olonne, marié et père de famille, avait une femme vicieuse, qui entretenait des relations coupables avec les jeunes gens du pays, et particulièrement avec un maçon nommé Papavoine, que les époux avaient pris en pension chez eux. En 1877, la femme Cougnaud ayant été condamnée à la prison, pour adultère, sur une plainte de son mari, résolut de se venger avec l'aide de Papavoine, son complice, et d'un pêcheur nommé Retail, qui avait manifesté des sentiments de haine contre Cougnaud.

Le 22 août 1878, Cougnaud, qui travaillait aux environs des Sables-d'Olonne, en revenant le soir chez lui, fut assailli par les assassins qui l'assommèrent et le laissèrent pour mort dans un champ de luzerne. Deux heures après, au milieu de la nuit, ils revinrent auprès de Cougnaud, qui respirait encore, le soulevèrent et le traînèrent au pied d'un ormeau. Alors Papavoine grimpa le long de l'arbre et fixa à l'une des branches une corde que lui jeta la femme Cougnaud et qui était terminée par un nœud coulant. Puis le corps pantelant de la victime fut hissé et les assassins s'enfuirent. Un mendiant, nommé Génot, qui était blotti dans une meule de foin tout près du lieu du crime, avait assisté à la scène que nous venons de raconter.

La femme Cougnaud et ses complices, Papavoine et Rétail, ont été traduits devant la cour d'assises de la Vendée. On a entendu le petit Charles Cougnaud, âgé de neuf ans, qui a raconté que sa mère avait donné de l'argent à Papavoine pour le décider à commettre le crime.

Le jury ayant rendu un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes, la cour a condamné la femme Cougnaud et Papavoine à vingt ans de travaux forcés et Rétail à dix ans de la même peine.

CONSEILS ET RECETTES.

On fait chaque jour de nouvelles découvertes sur les propriétés bienfaisantes et salutaires des plantes.

Une des plus récentes est la guérison complète des rhumatismes, obtenue en mangeant du *céleri* en abondance. L'habitude de manger ce légume cru a empêché jusqu'ici d'en expérimenter les qualités thérapeutiques.

Il faut le couper en morceaux, le faire bouillir jusqu'à ce qu'il soit devenu mou, et boire alors l'eau dans laquelle il a bouilli. — Il faut prendre, en outre, du lait, avec un peu de farine et de la noix muscade, mettre le tout dans une casserole avec le céleri bouilli et des tranches de pain, et le manger, si l'on veut, avec des pommes de terre. Toute affection rhumatismale disparaîtra par l'usage de ces mets.

Telle est la déclaration d'un médecin anglais, qui a renouvelé plusieurs fois l'expérience, et toujours avec d'excellents résultats.

Faits divers.

L'asphyxie d'un plongeur. — Lundi matin, quai de la Mégisserie, à la hauteur du Pont-Neuf, un plongeur, revêtu de l'appareil indispensable, était occupé au fond de la Seine. Les travailleurs qui se trouvaient dans le bateau dragueur, songeant qu'il était bien long à revenir, le remontèrent à la surface.

Le plongeur était mort dans son appareil sans qu'on s'en aperçût. Un des tuyaux de la pompe à air s'était crevé, l'eau avait pénétré dans le scaphandre et le malheureux plongeur avait été asphyxié sans avoir le temps de donner le signal d'alarme.

Ce douloureux accident avait attiré sur la berge plus de trois mille personnes.

***

Un remède contre l'ivrognerie. — Pendant la semaine dernière, 2,457 ivrognes ont été conduits dans les différents postes de police de Paris. A ce propos, une personne récemment arrivée d'Amérique nous a dit qu'un médecin de Chicago venait de découvrir un remède certain contre les maladies qu'occasionne l'abus des boissons alcooliques. Ce remède aurait la vertu d'enlever aux malades guéris tout appétit pour les alcools. C'est le *Chinchona rubra*, ou quinquina rouge.

Voici comment on l'administre dans ce pays lointain: le médecin prend une livre d'écorce fraîche de la plante, la broie et la laisse tremper pendant quarante-huit heures dans une pinte d'alcool coupé. Il passe le liquide et le réduit par l'évaporation à une demi-pinte.

La potion ainsi préparée, le traitement consiste à donner d'abord une cuillerée à thé de ce liquide toutes les trois heures. Le premier et le second jour, il faut, entre les doses, humecter la langue du malade avec la préparation.

Le traitement dure ainsi, en réduisant chaque jour la dose, de cinq à quinze jours. On a fait, assure-t-on, des cures merveilleuses sur des ivrognes endurcis et des gens atteints de *delirium tremens*. Si le remède est réellement efficace, les marchands de vin n'ont qu'à se préparer à *fermer boutique*. Ah! mais, voilà! les ivrognes consentiront-ils à appliquer le remède?

Dernières Nouvelles.

Le bruit que le czar avait abdiqué a couru à la Bourse.

Aucune dépêche confirmant cette nouvelle n'est arrivée depuis.

On télégraphie de Varsovie qu'une bande de nihilistes a attaqué dans les environs de la ville un détachement de soldats russes, qui n'ont pu les disperser qu'après une lutte très-vive.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur, — Par suite d'une hépatite, j'étais tombée dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, béni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de Bréhan.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DELAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, Mme BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :	*Arrivées à Poitiers :*
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —
7 — 45 — —	11 — 50 — —

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :	*Arrivées à Saumur :*
5 h. 50 m. matin.	10 h. »» m. matin.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.
1 — 45 — —	9 — 10 — —
6 — 55 — —	11 — 20 — —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MAI 1879.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	79	30	»	»	»	20
3 % amortissable	81	60	»	»	»	»
4 1/2 %	110	50	»	»	»	»
5 %	113	60	»	»	»	15
Obligations du Trésor	515	»	2	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243	»	»	»	2	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	»	»	»	»
— 1865, 4 %	530	»	»	»	»	»
— 1869, 3 %	410	»	»	»	»	50
— 1871, 3 %	405	»	»	»	»	50
— 1875, 4 %	516	50	1	50	»	»
— 1876, 4 %	516	»	»	»	»	25
Banque de France	3030	»	5	»	»	»
Comptoir d'escompte	797	50	»	»	2	50
Crédit agricole	430	»	»	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier colonial	380	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f.	767	50	6	25	»	»
Obligations foncières 1877	376	50	»	»	»	50
Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	670	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	485	»	»	»	1	25
Crédit foncier d'Autriche	640	»	»	»	6	25
Est	706	25	»	»	1	25
Paris-Lyon-Méditerranée	1140	»	2	50	»	»
Midi	872	50	»	»	2	50
Nord	1492	50	»	»	2	50
Orléans	1185	»	»	»	»	»
Ouest	767	50	2	50	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1272	50	»	»	7	50
C. gén. Transatlantique	565	»	»	»	2	50

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Canal de Suez	743	75	6	25	»	»
Crédit Mobilier esp.	870	»	»	»	20	»
Société autrichienne	570	»	»	»	5	»
OBLIGATIONS.						
Orléans	380	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	377	»	»	»	»	»
Est	378	50	»	»	»	»
Nord	582	50	»	»	»	»
Ouest	377	»	»	»	»	»
Midi	376	»	»	»	»	»
Paris (Grande Ceinture)	375	»	»	»	»	»
Paris-Bourbonnais	376	75	»	»	»	»
Canal de Suez	560	»	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin,		express-poste.
6 —	45 —	—	(s'arrête à Angers).
8 —	56 —	—	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir,	—
4 —	10 —	—	express.
7 —	15 —	—	omnibus.
10 —	37 —	—	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin,		direct-mixte.
8 —	21 —	—	omnibus.
9 —	40 —	—	express.
12 —	40 —	soir,	omnibus-mixte
4 —	44 —	—	omnibus-mitte.
10 —	28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le samedi 17 mai 1879, à midi,

En l'étude de Me LAUMONIER,

DE TROIS CRÉANCES

Dépendant de la faillite veuve De Fos-Letheuille et fils, et s'élevant à..... **30,822 fr. 59 c.**

Mise à prix : mille francs.

La vente a été ordonnée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, du 9 décembre 1879.

S'adresser à MM. GUÉRIN, PROUST et MULOT, syndics de la faillite, ou à Me LAUMONIER, notaire. (245)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Actuellement occupée par Me Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à Me LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

CHARMANTE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

A VENDRE

Cinq hectares environ, parfaitement entourés de murs, maison de maître, servitudes, 600 mètres sur le bord du Thouet, terres labourables, vignes, bois, pré, chasse, pêche, lapins de garenne, etc., etc., à neuf kilomètres de Saumur, à six kilomètres de Montreuil.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout; Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

UN COMPTABLE, muni de bonnes références, **demande un emploi** ou des **écritures** de quelques heures.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE **demande une place** : l'homme comme jardinier et la femme comme cuisinière et s'occupant de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS

SEIZE PAGES de TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE.

99, rue Richelieu, 99

PARIS

MALADIES CHRONIQUES.

Vices du sang, Cancers de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Goutte, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. — Consultations de deux à six heures. — Par correspondance, affranchir. (166)

RHUMATISMES

Neuf guérisons sur dix par le

SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER

la Boîte 3 f. SEUL Bté. 3 Boîtes 8 f. par CHEVRIER, phn, 24, fg Montmartre, Paris

EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de pureté.

Dépôt à Saumur, phie GABLIN.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 40 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr.
d° pour les départements 4 fr.

SOUFRE SPÉCIAL
POUR LA VIGNE

S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX, DROGUISTE à SAUMUR

Rue de la Tonnelle, n° 27 (ancienne maison A. PIE)

DÉPOSITAIRE DES PREMIÈRES MARQUES.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.